



Cdd successif et renouvellement

Par **zaza**, le **21/12/2010 à 13:24**

Bonjour, rnaide soignante en clinique je suis en poste depuis juillet 2009 et ai signé 26 cdd dont le dernier de 1 an (juillet 2010 à juillet 2011) sur un congé parental.rnla personne en conge parental ayant repris son service en dec.2010 on me propose a nouveau un cdd mais de 3 mois.rnon t-ils le droit de faire un 27ème cdd et plus court (jusqu'en mars alors que l'autre allait en juillet 2011) .rnsont-ils obligé de me faire un cdi (27 cdd sur personnels different)rnsuis-je obligée de signer, puis je demander un licenciement.rnmerci de me repondre Me B

Par **fabienne034**, le **21/12/2010 à 15:39**

bonjour, rnrnvous faites du cdd de remplacement de personne donc vous pouvez en faire plusieurs si vous remplacez des personnes différentesrnrnun cdd se termine automatiquement quand la personne remplacée rentre c'est ce qui vous arrivernrnen revanche vous n'êtes pas obligée de signer un nouveau cdd quand la mission se terminernrnpour tout savoir sur le CDDrnrn<http://www.fbbs.net/cdddroit.htm>

Par **P.M.**, le **21/12/2010 à 17:27**

Bonjour,rnEffectivement, le nombre de CDD de remplacement n'est pas limité en revanche un CDD de date à date, à terme fixe ne peut pas être interrompu sous prétexte du retour prématuré de la personne remplacée...rnL'employeur se doit donc de pallier à cette situation...